



SFR et harcèlement recocash

Par **Quikix**, le **15/04/2011** à **04:01**

Bonjour,

Je vous écris aujourd'hui car je ne sait plus vers qui me tourner, j'ai besoin d'aide et ne sait pas à qui m'adresser.

Je vous explique:

Ayant perdu mon emploi debut 2010 je ne pouvais plus payer mon abonnement de telephonie mobile d'un montant de 55 euros mensuel. J'ai donc pris contact avec mon opérateur pour revoir mon contrat. Et il m'a proposer de réduire mon forfait à 33.50 euro mensuel. Sans me dire en réaliter que je repartais pour 24 mois !

J'ai eu des passages difficile et avais parfois des retards dans mes paiements mais en Aout j'ai retrouver un emplois et donc pouvais subvenir à ces factures sans problème. Au mois d'Octobre j'ai oublier de payer la facture en cour (je paye par chèque et non par prélevement), mon opérateur me contact et mexplique la situation. Je lui dit que je payerais dès le lendemain sans aucun problème et lui demande si je peux payer la facture du mois suivant à l'avance, il me répond que oui. Je fait donc deux chèques séparément des montants indiquer, à savoir 36.14 euros pour Octobre et 34.75 euros pour Novembre. Je le fait à l'ordre du service attiré et indique au dos de chacun le numéro de la ligne concerner, le numéro de la facture et le numéro du contrat ainsi que le nom.

2 ou 3 semaines après mon opérateur m'apelle pour me dire que je n'est toujours pas payer la facture du mois de Novembre, je lui explique que les chèques on bien été envoyer et débiter de mon compte bancaire. On me dit alors d'écrire un courrier au service recouvrement en recommander avec la photocopie de mes relevés de comptes et une lettre explicant la situation. 1 semaine après le service me rapelle pour me dire à nouveaux qu'ils n'ont toujours pas reçus le chèque en questions. Je leur demande pourquoi le premier chèque qui était dans la MEME enveloppe que le second n'as poser aucun soucis alors que le deuxième est encaisser mais n'est pas pris encompte.

A nouveaux ils me disent qu'il doit y avoir une erreure et qu'ils vont transmettre sa à un autre service, celui-ci doit me joindre sous 48h, je précise que le lendemain je travail à partir de 13h et qu'il faut m'appeller le matin. Rien à faire, il m'apelle et me laisse un message sur mon répondeur à 14h30 m'expliquant qu'il faut que j'envoie par Fax mes relevés de comptes. N'en ayant pas chez moi je décide d'aller dans leur boutique pour qu'ils s'occupent de sa. La personne qui c'est charger de l'affaire m'a donner l'accuser de reception et a tamponner le courrier pour que ce soit plus rapide.

1 semaine après je reçoit un courrier m'expliquant que le chèque de 34.75 euros avait servit a honorer la facture du mois d'Octobre qui était de 36.14 euros, ce qui est illogique. Je decide d'attendre un peu pour voir ce qui ce passe et une nouvelle arrive courant Janvier de la part d'un service précontentieux qui me dit que j'ai 10 jours pour payer les factures de Novembre, Décembre et Janvier sous peine de limitation de la ligne. Je les appelle pour expliquer la

situation et me répondent qu'ils ne s'occupent pas de résoudre ce genre de problème mais qu'ils sont simplement là pour récupérer l'argent qui est dû. Je refuse de payer à nouveau le mois de Novembre car il a été réglé de mon côté et refuse également de payer Décembre et Janvier car suite à un appel au service client, on m'explique que si j'envoie de nouveau un chèque il servira dans un premier temps à régulariser ma situation de Novembre et non pas pour les factures qui suivent.

Ma ligne étant coupée par la suite je décide de souscrire à un nouvel abonnement auprès d'un autre opérateur car j'ai besoin d'un téléphone pour mon travail et dans la vie de tous les jours et décide de saisir le tribunal d'instance pour litige commercial.

Le mois suivant rien y fait, le service précontentieux de mon opérateur me met en demeure de payer toutes les factures depuis Novembre jusqu'à Mai malgré la suspension de ligne qui est dû à une erreur de leur part !

Je les appelle pour expliquer la situation et leur dire qu'on sera convoqué au tribunal le 14 Avril et eux me répondent que le service précontentieux laissera tomber les poursuites jusqu'au passage devant le juge.

Aujourd'hui je sort du tribunal et on m'explique que je ne peux pas engager de poursuite auprès de mon opérateur car le contrat a été signé au nom de mon père quand j'étais mineur, le changement de nom a été demandé à plusieurs reprises depuis plus de 2 ans et aujourd'hui on voit que rien n'a encore été fait !!!!

On me menace de payer 170 euros de facture + 900 euros de frais d'avocat de la partie adverse si je maintiens ma plainte qui n'a en fait pas lieu d'être puisque c'est à mon père de lancer la procédure.

Que dois-je faire?

Je n'ai pas les moyens de me payer un avocat,

Je ne peux pas prendre le risque de continuer le procès et de perdre pour payer par dessus des frais s'élevant jusqu'à plus de 900 euros !

Une erreur a été faite sur une facture et depuis c'est la grande descente au enfer, je reçois relance sur relance, appels, courriers etc. Ce n'est pas au client de payer pour les erreurs d'une entreprise.

C'est trop facile de dire que malgré ça il faut quand même payer les mois restant pendant la suspension !

Svp aidez moi je suis perdu, je déprime.